

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50
Six mois. . . 25.00
Un an. . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois. . . 15 fr.

En France et l'Etranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

Très-prochainement le JOURNAL
DE ROUBAIX sera imprimé
en caractères neufs.

Elections Sénatoriales

CANDIDATS CONSERVATEURS

M. Plichon, député, président du Conseil
général du Nord.

M. d'Hespel, vice-président du Conseil
général du Nord, sénateur sortant.

M. de Rotours, député, conseiller général
du Nord.

Crepin-Deslinet, cultivateur,
grand lauréat de l'Exposition universelle de
1875.

ROUBAIX, le 29 DECEMBRE 1878

Bulletin du jour

Les républicains non opportunistes
commencent à déglaceter la gloire de
Monsieur le chef de la majorité.

M. Gambetta, dans sa première aux
commis-voyageurs, qui fera pendant
dans l'histoire à la première aux Corin-
thiens, a déclaré qu'il défendrait la

paix publique contre les entreprises
des factieux. De là une grande colère
chez les radicaux qui se sentent direc-
tément touchés par le mot factieux ;

de là cette observation radicale qui ne
manque pas de justesse : si M. Gam-
betta a autant de succès contre ceux

qu'il appelle les factieux qu'il en a eu
contre les prussiens, la société que
prétend défendre M. Gambetta est bien
malade.

Hélas ! cette vérité est trop sensible
pour ne pas frapper tous les esprits et
surtout ceux des électeurs sénatoriaux.

Qui, avant la lutte, M. Gambetta pré-
voit qu'il aura à se défendre, et lui,
qui a amené la France à ces extrêmes

fâcheuses, lui, qui a promis la
paix, la prospérité à la République
triomphante, vient reconnaître que la

société est atteinte par les factieux,
c'est-à-dire les vrais républicains. Qui
donc a nommé M. Gambetta et ses
amis, si ce ne sont les vrais républi-
cains ?

De deux choses l'une, ou le pays a
été trompé, et c'est notre avis, ou M.
Gambetta et ses amis ont trompé leurs
électeurs, et c'est notre avis encore.

S'ils votent pour les candidats conser-
vateurs, ils assureront le fonctionne-
ment régulier de nos institutions. Si
au contraire, ils votent pour les candi-
dats de gauche, c'est toute barrière
détruite devant les aspirations de la
Chambre, c'est, en un mot, l'inconnu
et un inconnu terrible.

NOS CANDIDATS :

Dans l'article paru dans un de nos
derniers numéros sur M. Plichon, il
s'est glissé une légère erreur que nous
devons rectifier. Parlant de la conduite

de M. Plichon au moment de la guerre,
de 1870 nous avons dit que, après
avoir défendu la paix dans les conseils

de la couronne, il avait à la Chambre
voté contre la guerre.

Or comme le droit de paix ou de
guerre était un des privilèges du pou-
voir impérial, le corps législatif n'avait
pas à se prononcer sur ce point et

M. Plichon ne pouvait voter ni pour ni
contre la guerre. La Chambre et le Sé-
nat eurent seulement à voter les crédits

et les subsides pour la guerre et l'on
comprend que, la guerre une fois déci-
dée, le patriotisme ait fait un devoir de

ne point refuser ces subsides. Du reste
beaucoup de membres de la minorité
l'ont pensé ainsi et, tout en combattant
les tendances du gouvernement, n'ont

point cru pour cela devoir ôter à la
France tout moyen de défense.

L'honorable député nous demande
également, dit la Gazette de Douai,
d'annoncer qu'il n'a suivi en Algérie que

l'expédition militaire de 1840 et non
celles de 1841 et 1842, comme nous
l'avons dit ; quoique cette rectification

soit de médiocre importance, nous la
faisons néanmoins car nous pensons que
dans ces sortes de questions la délicat-
esse la plus scrupuleuse doit être ob-

servée ; c'est aussi l'avis de M. Plichon
qui, s'il demandait pour lui toute la vé-
rité, ne veut du moins rien que la vé-
rité.

l'aut il demandait avec insistance l'a-
baissement des droits d'octroi sur la
bière et signalait la situation déplorable
faite à l'industrie du tissage et à la
filature, et l'inégalité dans laquelle se

trouvait placée la sucrerie indigène à
l'encontre de la sucrerie étrangère.

C'est toujours inspiré des mêmes prin-
cipes, que lorsque les électeurs du
Nord l'eurent en 1871 envoyé à Ver-
sailles, il faisait ressortir les inconve-
nients graves de l'impôt sur la chicorée

qui frappe à peu près exclusivement la
classe ouvrière de la région du Nord ; et
la suppression de cet impôt impopu-
laire est due en grande partie à ses ef-

forts persistants.

Nous ne pouvons que résumer briève-
ment toutes les discussions auxquelles
M. des Rotours a pris part et toutes les
réformes utiles qu'il a provoquées.

« Dans la même session où l'impôt
sur la chicorée était aboli, il réclamait
la réduction du droit sur les alcools em-
ployés au vinage, obtenait la reprise du

service de la caisse des chemins vicinaux,
et prenait successivement la parole
pour demander avec insistance :

« La réduction de la part de l'Etat
dans les dépenses de la police de Paris.

« La diminution du prix des tabacs
de cantine vendus dans la zone fron-
tière.

« Le règlement immédiat des indem-
nités dues aux propriétaires de bestiaux
abattus par suite du typhus des bêtes à

cornes.

« L'allocation au budget d'une somme
de 3.600 000 fr. destinée à augmen-
ter le traitement des instituteurs, d'un

crédit de 1.500 000 francs destiné à
rétablir au minimum de 600 fr. la pen-
sion de retraite des militaires amputés,
et l'augmentation du traitement des

factieux ruraux. »

Parmi les propositions formulées à
l'Assemblée nationale par l'honorable
député de la 1<sup>re</sup> circonscription de l'ar-
rondissement de Lille, signalons encore

celles ayant pour objet :

« D'exempter de la taxe sur les Cer-
cles les Sociétés ayant pour but les jeux

d'adresse, dont les cotisations annuelles
ne dépassent pas 10 francs ;

« D'obliger la Régie à faire rentrer les

tabacs indigènes pour moitié au moins
dans ses approvisionnements ;

« De faire procéder à une enquête
parlementaire à l'effet de constater l'état

de l'industrie houillère ;

« De réduire les gros traitements des
agents diplomatiques ;

« D'autoriser les fonctionnaires admis à

la retraite, en attendant la liquidation
définitive de leur pension, à toucher
par trimestre, à titre d'avance, les

quatre cinquièmes de leur pension pré-
sumée.

C'est grâce aux efforts persistants
de M. des Rotours, et sur son initiative
personnelle, que la loi de 1872 a étendu

à tous les fils aînés de septuagénaires le bé-
néfice de la dispense, et que, plus tard,
la loi du 23 janvier 1875 est venue faire
disparaître l'irrégularité choquante qui

existait au profit des fils d'étrangers
nés en France, au point de vue du ser-
vice militaire.

Lors de la discussion du projet de
loi relatif aux bouilleurs de crû, et de la
proposition tendant à réduire le droit

sur les alcools employés au vinage, M.
des Rotours se faisait l'interprète des
intérêts de l'agriculture de la région du

Nord, trop souvent sacrifiée au profit
des départements véricoles.

« S'agissait encore ses discours dans
la discussion du projet de loi relatif au
rachat des chemins de fer, »

Tout récemment encore, lors du vote
d'allocations aux départements inondés,
c'est grâce à sa pressante intervention

que le département du Nord a pu être
compris dans la répartition des indem-
nités.

Il n'est nul besoin d'insister davan-
tage sur les titres de M. des Rotours à la
reconnaissance générale ; ses électeurs

lui ont prouvé déjà bien des fois leur
confiance et leur affec- tion ; nous
sommes certains que les délégués sénato-
riaux agiront de même et enverront

M. des Rotours au Sénat.

M. MAILLET

Sénateur, Vice-Président du Conseil général

M. Maillot est un ancien élève de
l'Ecole polytechnique, démissionnaire
comme lieutenant du génie, à la mort

de son père, banquier à Avesnes où il
vint lui succéder. Personne n'ignore la
part qui lui est due dans le développe-
ment de la richesse de cet arrondisse-
ment, où il a été pendant de longues

années l'appui financier et le conseil de
l'industrie naissante. La maison
Maillot y était connue comme le rendez-
vous de tous ceux qui avaient un con-
seil à demander, une grâce à obtenir,

un service à réclamer. Tous ne lui ont
pas été reconnaissants de ses services
et de son dévouement. Mais parmi

ceux que les événements de la politi-
que ont jetés dans les rangs de ses ad-
versaires, beaucoup n'hésitent pas à

reconnaître qu'il a puissamment con-
tribué à associer leur fortune.

Doué d'une grande activité d'esprit,
M. Maillot ne pouvait manquer d'être
appelé au maniement des affaires
publiques et il avait à peine atteint

l'âge réclaté par la loi que la députa-
tion lui fut offerte et en quelque sorte
imposée ; mais retenu par des devoirs

de famille qu'il ne pouvait déserter, et
convaincu d'ailleurs qu'il ne serait pas
moins utile dans la sphère modeste qui

convenait à ses goûts que sur un théâtre
plus élevé, il résista à des avances qui
se renouvelèrent à chaque période élec-

torale avec une persistance qui lui a
été longtemps reprochée.

Pourtant en 1854, il se décida à ac-
cepter un siège au Conseil général du
Nord, et c'est là qu'il a achevé de con-
quérir la place considérable qu'il occu-

pe dans ce département. A peine arrivé
dans cette assemblée, il en devenait
l'un des secrétaires et plus tard le se-
cond et le premier vice-président.

On sait l'influence qu'il a exercée par
sa parole et ses rapports dans toutes les
affaires départementales de quelque im-

portance et combien est grand son cré-
dit parmi ses collègues qui attachent
un tel prix à sa collaboration surtout

pour la communication de toutes sortes,
qu'ils le maintiennent, par une déroga-
tion spéciale à la règle commune, dans

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 28 décembre.

Des correspondants de journaux officiels
de la province représentent le
gouvernement comme devant aller, dès

l'ouverture de la prochaine session, au
devant d'une discussion décisive, qui se
terminerait forcément par sa retraite ou

par un vote de confiance devant le conseil
solennel pour... quelque temps. M. Du-
faure donnerait lecture d'un programme

ministériel et demanderait formellement
aux Chambres de l'approuver.

J'ai des raisons de croire que cette
procédure ne sera pas suivie. Elle est
un peu trop énergique pour le tempé-

rament de nos ministres, même de
M. Dufaure. D'ailleurs, elle ne pourrait
être tentée avec quelque chance sans

un romanesque préalable du cabinet,
lequel se vrait être allé démentir les
moins sympathiques à la gauche.

Mais alors, M. Dufaure, privé de MM.
Léon Say, Bardoux, Borel, Waddington,
serait complètement isolé dans le conseil

et ne serait plus maître de son propre
programme.

Quant au bruit d'une future coalition
de l'extrême gauche et des droites,
ayant pour but le renversement du ca-

binet Dufaure, il ne repose, jusqu'ici,
sur rien. Tout arrive, sans doute, mais
il est clair que des circonstances impé-

rieuses, impossibles à prévoir, pourraient
seules motiver cette alliance, que les
officieux imaginent d'ores et déjà pour

L'INCENDIAIRE

PAR ELIE BERTHEZ

XXI LES OBSTACLES

— Eh ! sacré bien ! je me permettrai
ce qu'il me plaira, s'écria Hector avec

d'autant plus d'arrogance, qu'il se croyait
sur de l'impuissance ; allons ! faites-moi
place ; j'ai assez de vos stupides bavardages.

— Mes bavardages valent mieux que
vos coquineries ; et si vous n'étiez pas
aussi insolent que débouché...

Il n'acheva pas. Hector, qui avait
tous les jours son stick à la main, lui en avait

— Ne craignez rien de moi pour le
quart d'heure, quoiqu'il me soit facile
de vous mettre en morceaux rien qu'en

vous touchant... Quant à M. Noël, il
ignore que je suis ici et n'a pas peur de

vous... J'ai mes affaires comme il a les
siennes ; et si vous vous permettez à

l'avenir...

— Des témoins, en voici ! cria une
voix moqueuse.

— Peut-être, reprit-il, ne pourrais-je
lutter avec avantage contre les troupes

fraîches qui vous arrivent... Au re-
voir donc ! maître Grivet, et n'oubliez pas

que, ma canne et moi, nous serons
toujours à vos ordres !

Il sauta hors du grand chemin et re-
prit sa course à travers champs.

Grivet essaya de le poursuivre ; mais,
s'il était plus vigoureux qu'Hector, il

était beaucoup moins lesté. D'ailleurs,
le sang de ses balafres l'aveuglait et

avait besoin d'être étanché. Le cantou-
nier resta donc en arrière et ne tarda

pas à être rejoint par Faquinette et sa

compagne.

Quant il fut à une certaine distance,
Hector voulut voir ce que devenait la

troupe ennemie. Après un moment d'er-
rêt, destiné sans doute à se concerter,

homme, femme et enfant s'étaient re-
mis à ses trousseaux. Ils allaient pas-

ser vite, comme s'ils ne tenaient plus
à l'atteindre, mais ils ne le perdaient

pas de vue et s'attachaient à ses pas
avec tenacité.

Le jeune viveur parisien fit la grim-
face.

— Tourner ! murmura-t-il, ne voilà-
t-il pas un beau cortège pour se pré-

senter à un rendez-vous d'honneur...
Comment ai-je pu m'engouailler ainsi !

Mais, bah ! contre la canaille, j'ai mon
stick ; contre son cher Noël, j'ai ma
voix... Et avant donc ! Il faut que je

lue Noël, peu importe le reste !

Et il se dirigea vers le lieu du ren-
dez-vous qui n'était plus très-éloigné.